



**PARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET**

En l'an deux mille vingt-trois et le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoint ; Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, M. BERTHELOT Stéphane, M. PLANAS Pierre, Mme BOISORIEUX Michèle, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. BELTRAN José, adjoint à M. DUNAYCH Denis, Adjoint,
M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire,
M. INGHAM John, conseiller municipal à Mme MENAHEM Sophie, Adjointe,
Mme CAPEILLE Sandrine, conseillère municipale, à M. ANGULO José, Adjoint,
Mme BOURDIN Géraldine, conseillère municipale à Mme BARANOFF Brigitte, adjointe,
M. PREHAM Anthony, conseiller municipal à M. BERTHELOT Stéphane
M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal à Mme QUER Martine, conseillère municipale

Absent(s) : M. REDONDO Simon, Mme OHN Christiane, M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipaux.

Secrétaire de séance : M. Stéphane BERTHELOT, conseiller municipal.

Date de convocation :
10/05/2023

Nombre de conseillers
municipaux

En exercice : 29
Présents : 19
Procurations : 07
Votants : 26

OBJET :

ORGANISATION

**Désignation délégués
SIAEP – Syndicat
Intercommunal d'Eau
Potable**

Il est rappelé que lors de la séance du 15 juillet 2020, le conseil municipal a désigné deux délégués titulaires et deux délégués suppléants auprès du SIAEP Syndicat Intercommunal d'Eau Potable ;

Considérant qu'afin de répondre à une meilleure disponibilité des délégués concernés, et que seuls deux délégués titulaires sont prévus dans les statuts du SIAEP, il y a lieu de procéder au remplacement d'un délégué titulaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE**

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- DE DESIGNER Monsieur José ANGULO et Monsieur Marti VILA PASOLA en qualité de délégués titulaires.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

**Le Maire de CERET
Michel COSTE**



**Le secrétaire de séance,
Stéphane BERTHELOT**

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.